



**NOTIFICATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES EN RAPPORT  
AVEC L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE 2012**

NOTIFICATION PRÉSENTÉE PAR L'UKRAINE

La notification ci-après, datée du 26 mai 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'Ukraine.

<b>Partie présentant la notification</b>	<b>UKRAINE</b>
<b>Fondement juridique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>ARTICLE XXII:5 DE L'AMP DE 2012</b> <input type="checkbox"/> <b>DÉCISION DU COMITÉ SUR LES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION AU TITRE DES ARTICLES XIX ET XXII:5 DE L'AMP DE 2012 (PARAGRAPHE 1 DE L'ANNEXE A DE L'APPENDICE 2 DU DOCUMENT GPA/113, PAGES 438 ET 439).</b>
<b>Intitulé du texte juridique notifié</b>	Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine (CMU) n° 1178 du 12 octobre 2022 portant approbation des exigences en matière de passation de marchés publics de biens, de travaux et de services applicables aux autorités contractantes au titre de la Loi de l'Ukraine sur les marchés publics pendant la durée du régime juridique de loi martiale en Ukraine et pendant les 90 jours suivant la date de fin d'application ou d'annulation dudit régime, compte tenu des modifications introduites en vertu de la Résolution du CMU n° 471 du 12 mai 2023.
<b>Lien vers le texte juridique</b>	Version en ukrainien: <a href="https://members.wto.org/crnattachments/2023/GPA/UKR/23_09851_00_x.pdf">https://members.wto.org/crnattachments/2023/GPA/UKR/23_09851_00_x.pdf</a> <a href="https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/1178-2022-%D0%BF#Text">https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/1178-2022-%D0%BF#Text</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification (nouvelle législation nationale) <input type="checkbox"/> Changement, modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">GPA/LEGIS/UKR/6</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>  La Résolution n° 169 relative à certains aspects de la défense et des marchés publics de biens, de travaux et de services dans le contexte de la loi martiale a été remplacée par la Résolution n° 1178 portant approbation des exigences en matière de passation de marchés publics de biens, de travaux et de services applicables aux autorités contractantes au titre de la Loi de l'Ukraine sur les marchés publics pendant la durée du régime juridique de loi martiale en Ukraine et pendant les 90 jours suivant la date de fin d'application ou d'annulation dudit régime, qui est entrée en vigueur le 19 octobre 2022.	

La Résolution n° 1178 simplifie la procédure de passation des marchés publics dans le contexte de la loi martiale et pendant la période d'après-guerre, en réduisant les conditions applicables à la procédure d'adjudication et aux appels d'offres ouverts (avec la possibilité de contester les décisions de l'autorité contractante, ses actions ou son inaction), en réduisant les prescriptions applicables aux soumissionnaires potentiels (à savoir le nombre de documents requis par l'autorité contractante et devant être présentés par les soumissionnaires lors de la procédure) et en donnant la possibilité d'avoir recours à un catalogue sous format électronique pour l'achat de biens sans limite de prix.

En plus des modifications apportées par la Résolution n° 1178, la version actualisée faisant l'objet de la présente notification tient compte des modifications introduites par la Résolution du CMU n° 471 du 12 mai 2023.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes:

- Par défaut, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert qui compterait au moins deux offres (soumissions), un processus d'enchères de réduction de prix en trois phases se tiendra via le système électronique de passation des marchés "Prozorro".
- La Résolution prévoit également que, sur la base d'une décision dûment motivée de l'autorité contractante, l'appel d'offres ouvert peut se tenir sans avoir recours au processus d'enchères électroniques en trois phases. dans ce cas, seul un processus d'"enchères aveugles" se tiendra au stade de la présentation des soumissions. Lors des "enchères aveugles", les soumissionnaires n'ont qu'une seule possibilité de soumissionner et d'emporter le marché au prix qu'ils proposent;
- La possibilité de la tenue d'enchères via le système Prozorro offre la flexibilité nécessaire pour répondre à toute situation liée à l'approvisionnement en énergie ou à d'autres cas de force majeure susceptibles d'être causés par la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine;
- Les règles du processus d'enchères en trois phases via le système Prozorro demeurent inchangées. La date et l'heure de la tenue des enchères sont déterminées automatiquement par le système, chaque soumissionnaire dispose de trois possibilités de réduire le prix qu'il propose et le droit de passer à l'étape suivante revient au soumissionnaire qui aura proposé le prix le plus bas lors de la présentation de son offre.
- Le Service d'audit de l'Ukraine est habilité à surveiller l'adjudication des marchés sous forme de contrats directs;
- L'adjudication de marchés impliquant des fonds accordés par des organisations internationales peut se faire via le système Prozorro, mais doit tenir compte des conditions et exigences additionnelles imposées par ces organisations.

<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Ukrainien
<b>Date d'adoption</b>	12 mai 2023
<b>Entrée en vigueur</b>	19 mai 2023
<b>Autres renseignements</b>	La version initiale de la Résolution n° 1178 a été adoptée le 12 octobre 2022 et est entrée en vigueur le 19 octobre 2022.
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Ministère de l'économie de l'Ukraine Téléphone: +38-044-200-47-53 Fax: +38-044-253-63-71